

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance ordinaire
5 Mai 2014**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de la Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 5 mai 2014, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Charles Sirois, maire

Sont présents:

Monsieur Langis Proulx
Monsieur Miguel Thibault
Madame Julie Lacroix-Danis
Madame Sylvie Voyer
Monsieur Yves Detroz
Monsieur Benoit Ladrie

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén., fait fonction de secrétaire d'assemblée.

14 personnes assistent à la dite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 02. Monsieur Charles Sirois, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande un moment de silence.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 063-14

Il est proposé par Sylvie Voyer, appuyé par Miguel Thibault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX D'AVRIL 2014

Résolution No 064-14

Il est proposé par Miguel Thibault, appuyé par Benoit Ladrie et résolu à l'unanimité que l'on adopte les procès-verbaux du 7 avril 2014 et du 17 avril 2014. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 30 avril 2014.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

Résolution No 065-14

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la Municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Julie Lacroix-Danis, appuyé par Sylvie Voyer et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

DÉPENSES AU 30 AVRIL 2014

Dépenses incompressibles (par Accès-D) :	13 875.20\$
Dépenses incompressibles (par chèque) :	2 868.25\$
Dépenses compressibles :	26 763.82\$
Salaire des employés :	10 027.83\$
Total des dépenses pour avril 2014 :	53 535.10\$

REVENUS AU 30 AVRIL 2014

Autres compte à recevoir :	55.00\$
Bacs matières recyclables :	62.00\$
Intérêts-arrières de taxes :	101.01\$
Intérêts - solde excédentaire :	156.52\$
Loyer :	30.00\$
Médailles pour chiens :	40.00\$
Photocopies :	30.00\$
Remboursement d'immatriculation :	534.04
Taxes foncières générales :	13 223.75\$
Vente de rebus férreux/huiles :	201.25\$

Total des revenus pour avril 2014 : **14 433.57\$**

Solde en banque au 30 avril 2014 : **162 380.56\$**

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2013

Monsieur Pierre Dumas, auditeur, présente les états financiers de l'année 2013.

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport du vérificateur externe conformément à l'article 176.1 du Code municipal.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, la Municipalité termine l'année avec un déficit de 19 021 \$.

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - DAF 517959

ENGAGEMENT - HEURES D'OUVERTURE

Résolution No 066-14

Il est proposé par Sylvie Voyer, appuyé par Miguel Thibault, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts s'engage d'assurer l'ouverture de la bibliothèque à raison d'un minimum de 10 heures par semaine qui est déjà débuté, depuis le 9 avril 2014.

De plus, les heures seront en augmentation dès que les nouveaux locaux seront fonctionnels.

DON-MAISON MARIE-ÉLISABETH

Résolution No 067-14

Il est proposé par Benoit Ladrie, appuyé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte de faire un don à la Maison Marie-Élisabeth au montant de 20.00\$ (vingt) pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015.

CAISSE DESJARDINS DE LA RIVIÈRE NEIGETTE-MODIFICATION DES

FRAIS DE SERVICE

Résolution No 068-14

Il est proposé par Sylvie Voyer, appuyé par Miguel Thibault, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts autorise madame Nadia Lavoie, directrice générale/sec.-très. et monsieur Charles Sirois, maire, à signer la convention-service de perception de comptes avec la Caisse de la Rivière-Neigette.

Julie Lacroix-Danis s'abstien.

DON-CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ

Résolution No 069-14

Il est proposé par Julie Lacroix-Danis, appuyé par Benoit Ladrie et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte de faire un don au montant de cent

dollards (100.00\$) \$ pour le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité pour l'année 2014-2015

NOMINATION DE L'INSPECTEUR MONSIEUR STEEVEN BOUCHER
Résolution No 070-14

ATTENDU QUE la municipalité de La Trinité-des-Monts a convenu avec la MRC de Rimouski-Neigette de l'utilisation de son inspecteur régionale pour l'émission des permis et des certificats;

ATTENDU QUE la municipalité de La Trinité-des-Monts a adopté le règlement 198-12 intitulé *Règlement sur les permis et certificats* le 7 janvier 2013 et que ce règlement est entré en vigueur 8 janvier 2013 ;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les permis et certificats* mentionne que seul le « fonctionnaire désigné » est responsable de l'administration et de l'application des instruments d'urbanisme municipaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Miguel Thibault que monsieur Steeven Boucher, inspecteur régional, soit le « fonctionnaire désigné » pour l'administration et l'application du *Règlement de zonage* numéro 195-12, du *Règlement de lotissement* numéro 196-12, du *Règlement de construction* numéro 197-12, du *Règlement sur les permis et certificats* numéro 198-12 et du *Règlement sur les dérogations mineures* numéro 200-12. Cette proposition est appuyée par Benoit Ladrie et adoptée à l'unanimité.

DE PLUS il sera en fonction à partir du 20 mai 2014.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT; RÔLES ET FONCTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
Résolution No 071-14

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Miguel Thibault qu'un règlement concernant le rôle et les fonctions du directeur général sera adopté lors d'une séance ultérieure.

IMPLANTATION D'UNE 3^E ROUTE TOURISTIQUE SIGNALISÉE AU BAS-SAINT-LAURENT
Résolution No 072-14

Considérant que cette route consolidera l'offre touristique et les services de proximité des municipalités;

Considérant que le projet a déjà obtenu l'appui de la population, des intervenants touristiques et des organismes de développement des MRC du Témiscouata, de Rimouski-Neigette et de La Mitis;

Considérant qu'une telle route touristique représente une vitrine nationale pour nos entreprises et aura pour effet de renforcer le pouvoir attractif de notre territoire;

Il est proposé par Julie Lacroix-Danis, appuyé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts appuie le projet d'implantation d'une troisième route touristique au Bas-Saint-Laurent. Ce faisant, la municipalité donne son accord pour le nom, **La Route du Grand Air**. De plus, la municipalité s'engage à autoriser l'installation éventuelle de panneaux de signalisation de **La Route du Grand Air** sur le réseau routier dont elle est propriétaire.

DEMANDE D'APPUIE POUR LA PARADE DE L'ECW
Résolution No 073-14

Il est proposé par Julie Lacroix-Danis, appuyé par Sylvie Voyer, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts appuie l'Événement Country Western dans leur demande d'exercer une parade le 5 juillet 2014.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Benoit Ladrie, représentant municipal, explique les interventions survenues.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Charles Sirois, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée n'a aucune correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 20h13 à 20h54.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution No 074-14

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Julie Lacroix-Danis que la séance soit levée. Il est 20h54.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 2 JUIN 2014

.....
Charles Sirois
Maire

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.